



Il représente l'un des projets forts du pôle, occasionnant ainsi une augmentation certaine des frais de déplacement et d'accompagnement pour ses parents.

Afin d'atteindre ses objectifs dans les meilleures conditions, et lui permettre de mener à bien son projet d'excellence, la ville propose d'attribuer une subvention d'un montant de 2000€ à l'association Eden Sports Projects.

Le conseil Municipal

**Considérant** La politique de soutien aux associations voulue par la commune,

**Considérant**, l'opportunité de la demande de subvention présentée,

**Considérant**, que la demande de subvention s'est faite de manière règlementaire et s'inscrit dans une logique de développement culturel ou sportif sur le territoire de lamentin.

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

## **DECIDE**

**ARTICLE 1-** D'approuver l'attribution de la subvention d'un montant de 2 000€ à l'association : Eden Sports Projects

**ARTICLE 2 :** De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

**ARTICLE 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

**Adoptée à l'unanimité**

**Pour extrait conforme, rendu exécutoire,**

**Le Président**  
  
**Ephrem GLORIEUX**